



Outrage envers agent de sncf

Par **LudoWarior**, le **16/12/2009** à **10:20**

Bonjour, ce matin muni de mon titre de transport j'emprunte le train pour me rendre à mon travail. Suite a contrôle des titres de transport du wagon dans lequel je me trouvé, je me suis laissé emporté et j'ai gracieusement injurié un des agents qui me contrôlait.

Certain que l'attitude que j'ai tenu ne jouera pas en ma faveur j'aimerais savoir qu'elle sont réellement les peines encourus pour un Outrage envers un agent de la SNCF. Les textes de loi parle de 3700€ d'amende et de 3mois d'emprisonnement.Merci d'avance.

Cordialement.